

# Le syndicat des cadres A

## CGC FINANCES PUBLIQUES

### Groupe de travail du 30 avril 2024 sur les Contractuels

La DGFIP a recruté davantage de contractuels, passant de 1 298 en 2021 à 2 950 en 2023, soit 3% de ses effectifs.

#### 1- Rappel du cadre réglementaire concernant le recrutement des contractuels

Ce choix de recrutement s'inscrit dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 : il permet de pallier les vacances de postes après les mouvements de mutation, mais aussi de diversifier les compétences.

Selon l'administration, les concours seuls ne permettent plus de compenser les départs et absences de collègues.

Dès lors, trois vagues de recrutements de contractuels sont organisées :

La première vague répond à des besoins spécifiques d'agents de catégorie A, B et C à l'issue des mouvements de mutations locaux.

La deuxième vague a lieu en juin, après les mouvements de mutations, Elle a pour but de combler les vacances d'emplois pour lesquelles aucun titulaire n'est en attente d'affectation.

Une dernière vague est prévue en automne, pour les catégories B et C.

#### 2 - Bilan de la campagne de recrutements 2023 et perspectives 2024

En 2023, ce sont 1 410 autorisations de recrutements de contractuels qui étaient offertes, pour la plupart sous forme de contrats d'une durée de 3 ans.

La campagne de recrutement 2023 de la DGFIP a permis de signer 1 086 contrats (999 en 2022 et 766 en 2021).

Ces recrutements sont, pour l'essentiel d'entre eux, des contrats correspondant à des emplois de catégorie C.

La majorité des emplois ont été pourvus par des femmes (74%) et principalement pour des emplois de niveau C et B. La catégorie A ne représente que 1% des contrats.

15% des contractuels exercent des métiers de la sphère informatique.

Les métiers les plus pourvus en contractuels sont ceux des SIP/SIE, des SGC, ainsi que ceux des missions foncières (GMBI).

Pour 2024, l'estimation des besoins en recrutements est de 4 550 équivalents temps plein (ETP). Il serait question de porter le pourcentage des contractuels à 5% des effectifs de la DGFIP.

Ceux-ci devront suivre une formation ; or l'ENFIP ne peut accueillir que 2 840 stagiaires.

Quels sont nos constats ?

1<sup>er</sup> constat : les emplois de contractuels concernent très peu la catégorie A

2<sup>ème</sup> constat : tout cela était prévisible.

Les suppressions d'emplois pour motifs budgétaires, l'absence de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), les conditions de travail dégradées à la DGFIP et plus globalement, des articles de presse, des débats politiques et des réseaux sociaux diffusant une mentalité « *anti fonctionnaires* » ont fini par dissuader de nombreuses personnes talentueuses d'entrer dans la Fonction publique. Pour beaucoup, la sécurité de l'emploi n'est plus un facteur d'attractivité.

3<sup>ème</sup> constat : les contractuels subissent, dans les faits, une forme de précarisation et d'inégalité de traitement.

Ils ne perçoivent ni indemnités, ni primes. Des contrats d'un an n'incitent pas à s'engager durablement dans les métiers de la DGFIP. De plus, dans certains services, les contractuels ne sont pas toujours très bien accueillis.

4<sup>ème</sup> constat : le déficit de formation des contractuels.

Heureusement, il y a eu une prise de conscience. Depuis peu les contractuels suivent une « *formation socle* » de 5 jours. Ceux qui exercent en SIP, SIE, SGC, suivent le parcours de formation « *changement de métier* ».

Cela justifie la création d'un « *guide des contractuels* », annoncé par la DGFIP, mais non finalisé à ce jour, qui s'articulera sur les thématiques suivantes :

- l'accueil et l'intégration dans le service
- les stipulations-types du contrat
- la rémunération
- les conditions d'exercice des fonctions
- les perspectives de carrière
- l'évaluation professionnelle possible ( formations etc..)

Nous ne manquerons pas de communiquer ce guide aux contractuels qui nous en feront la demande, dès qu'il sera transmis à notre organisation.

Notre syndicat combat toute forme d'inégalité, quelle que soit votre modalité de recrutement. Les contractuels doivent bénéficier des conditions de travail et tarifaires homogènes et valorisantes.

En tant que contractuel(le), vous avez toute votre place dans une organisation syndicale humaniste et réformatrice, telle que la nôtre. N'hésitez pas à nous rejoindre !

**Le syndicat des cadres A, vous informe, sans polémique.**

**Il vous représente, vous soutient et vous défend au mieux de vos intérêts. Adhérez !**

**Consultez toutes nos informations sur le site : [www.cgc-dgfip.info](http://www.cgc-dgfip.info)**